



SPECIAL CHSCT

Déclaration liminaire CHSCT du 25 juin 2013



Madame la présidente,

Depuis plus de cinq ans, la DGFIP, la Douane et l'INSEE ont connu des bouleversements sans précédent. Ces politiques de réorganisations, restructurations et suppressions d'emplois ont considérablement dégradé la qualité des missions de service public et les conditions de travail des agents, avec des conséquences néfastes pour leur santé. Le mal-être, la souffrance au travail, y compris chez les cadres, et la pénibilité sont malheureusement de plus en plus exprimés par les agents au sein de leurs services.

Les signes de cette souffrance sont palpables :

- stress lié aux restructurations et à la crainte de l'avenir, (peur d'une mobilité forcée...),
- souffrance liée à la surcharge de travail et à la pression des indicateurs de performance,
- dépressions, maladies et démotivation se généralisent.

Les cas de suicides à la DGFIP et dans les Douanes ne sont désormais plus marginaux.

Nous mêmes, représentants des personnels, sommes confrontés à un dilemme :

D'une part nous avons besoin d'être disponibles pour répondre aux appels à l'aide de plus en plus nombreux des agents,

Simultanément, nous subissons la pression de nos collègues et de notre hiérarchie à cause du travail à flux tendu, auquel nous ne pouvons échapper.

Pourtant force est de constater, qu'avec des discours de façade, la prise en compte des enjeux de santé et de sécurité au travail n'est pas une priorité au sein de notre ministère.

Ainsi, madame la présidente et messieurs les directeurs, aujourd'hui, au sein du CHSCT, vous devez travailler à la prévention de la souffrance au travail, alors que demain en Comité Technique, vous allez provoquer cette souffrance en annonçant des suppressions d'emplois et fermetures de services...

Il est donc urgent de mettre en place une réelle politique de prévention des risques professionnels en priorisant la santé des agents et en considérant autre chose que la rentabilité des coûts dans les choix de gestion des directions.

La CGT réclame un audit objectif dans tous les services sur la souffrance et la mal-être au travail. Il est important de définir la nature des risques psycho-sociaux, leurs causes et leurs effets sur la santé des agents.

L'évaluation des conséquences des fermetures de services et de la restriction des moyens humains et matériels sur la santé des agents au travail est primordiale.

Les élus CGT : P. Arenales et G. Larouquette

SOMMAIRE :

Le 25 juin a donc eu lieu le CHSCT 34 avec un ordre du jour chargé ...Le CHSCT rappelle le, depuis la nouvelle réforme est devenu régional et inter-ministériel...

Les domaines d'interventions étant très vastes, vous trouverez dans ces pages, un compte-rendu concernant la Douane...

Après la lecture d'une déclaration liminaire de la CGT, seule déclaration de ce CHSCT, les débats ont commencé par l'approbation de divers PV.

Ce qui concerne la Douane...

Amiante :

Contrairement à la DRFIP, le cabinet chargé de cette étude (APAVE) a argué de la nécessité d'une mesure de dégradation des matériaux avant une étude d'empoussièrement, méthode qui a quelque peu interpellé le SNADCGT... Il s'est avéré, en lisant que la demande de l'administration des douanes auprès de ce cabinet était formulée d'une façon telle que l'APAVE a jugé bon de faire ces deux diagnostics...

Toujours est-il que la mesure d'empoussièrement a eu lieu le 26 juin à la DR de Montpellier, (amiante dans de la colle au sol), à la BSI de Montpellier (en ce qui concerne la toiture des garages).

Les travaux de désamiantage de la BSI devraient débuter fin août, pour un budget aux alentours de 40000 euros...

Pour la DR wait and see en attendant les résultats de la mesure.

La CGT avait demandé à l'administration, la liste de tous les sites amiantés de la circonscription régionale...

Les seuls sites contenant de l'amiante, selon l'assistant de prévention, sont la BSI de Montpellier, le service Contentieux de la DR et la BSE de Sète

Incident de tir :

Le directeur a fait le résumé des évolutions de la Dg depuis l'incident... hormis le rapport de l'APAVE... rien de bien nouveau... Interpellé sur la réponse des autres administrations (Police, gendarmerie, pénitentiaire), le DR a précisé qu'il avait reposé la question à la DG... Le SNADCGT a rappelé l'absence de réponse de la DG sur l'ensemble de ce problème à la lettre du 7 mars et a précisé qu'une nouvelle lettre envoyée le 14 juin attendait elle aussi une réponse... !!

Toutes les armes subiront un contrôle approfondi auprès du service central de l'armement de La Rochelle tous les 3 ans ou tous les mille coups tirés !!



Budget :

BSI Montpellier : achat de lunettes de soleil « accepté » le SNADCGT a réitéré sa demande à faire remonter à la Dg concernant la prise en compte des lunettes dans le carnet d'équipement des agents (130points). (Ce qui permettrait aux agents d'acheter les lunettes sans coût supplémentaire pour l'administration...)

CROC : VMC installée . « Accepté »

SETE Bureau : Pose de film solaire sur la porte d'entrée : « accepté »

NIMES : système de sécurité incendie à poser dans le futur local d'entrepôt des marchandises saisies : « Accepté », sous condition que la restructuration ne le modifie pas.

CR du groupe de travail « analyse de l'air » - BSE de Sète :

En 2008, la sté Air Languedoc avait établi une analyse de la qualité de l'air à SETE. Vu l'augmentation du trafic et la contenance accrue des bateaux, le SNADCGT a demandé une nouvelle analyse en 2013.

Elle va débuter début juillet et se poursuivra en hiver. L'apport de nouvelles technologies mises au point ainsi que la pose de multiples capteurs permettront d'obtenir une analyse plus précise.

Réorganisation de NIMES :

Après un rappel de la genèse du projet en 2009... par le Directeur, et après la lecture du compte rendu de la visite de la délégation à NIMES, les débats ont pu commencer...

D'après le Dr une expérimentation est menée depuis 2011 et selon lui, le rapprochement Douane/CI s'opère bien au sein du pôle contrôle, ainsi que le rapprochement VITI/CI au sein du pôle gestion.

Le DR n'a pas souhaité imposer de formation, puisqu'il ne fixe pas d'objectifs de polyvalence aux agents si ce n'est à l'encadrement, Jamais il ne demandera à un agent qui fait du dédouanement de faire de la VITI ou des CI, dont acte.

Pour le DR, l'expérimentation est réussie car il ne lui est pas remonté de souffrance au travail.

Suite à la visite de site, la médecin de prévention demande :

- la protection des agents de la poussière et du bruit pendant les travaux, (bureau tampon)

- 2 guichets au pôle Gestion

- la prévision d'équipements pour les personnes à mobilité réduite.

- l'accompagnement des agents et leur formation pour les nouvelles tâches.

Après de longs débats dans lesquels l'administration s'est engluée dans les divers plans proposés, tous différents... et les diverses

déclarations des uns et des autres en parfaite... contradiction !

Les membres du CHSCT, après une suspension de séance, ont considéré, qu'en l'état actuel et vu la présentation incomplète et approximative du projet, ils ne pouvaient rendre un avis, ce qui a fortement irrité le Dr qui s'est permis à la sortie quelques remarques fort désagréables envers certains membres du CHSCT...



Affaire à suivre...

Questions diverses :

Mme Lacoulonche s'était engagée lors du dernier CHSCT à présenter les travaux de désamiantage de la BSI de Montpellier.

Aucun document préparatoire n'a été fourni au CHSCT et l'assistant de prévention n'a pu présenter ces travaux alors que le CHS doit être informé au préalable,

Nous avons demandé au président que ce point soit à l'ordre du jour du CHS du 16 juillet.

Concernant les locaux de la division de SETE, le SNADCGT demande, puisque l'étude est terminée, que le résultat du diagnostic sur la solidité du plancher du 1^{er} étage, soit communiqué aux membres du CHSCT... M. Biasi s'engage à le faire pour la séance du 16 juillet...

Il est à noter que le CHSCT n'a jamais été informé d'un problème de solidité des planchers

Le SNADCGT interpelle la direction sur les dosimètres et densimètres... la réponse « surprise » est que le directeur inter-régional a pris la décision de ne plus les financer...

Le SNADCGT fait remarquer que non content de faire de la rétention d'information, en ne diffusant pas les résultats des diverses analyses, les décisions sont prises de façon unilatérale et sans la moindre concertation par la direction... C'est alors que la distribution des photocopies des analyses pû commencer ... **de qui se moque-t-on ?**

L'assistant de prévention et le DR se réfugient derrière le PLI pour ne pas communiquer les documents au CHSCT...

Nous demandons que ce point soit à l'ordre du jour du CHSCT d'Octobre.

P. Arenales, G. Larouquette et J. Durand

«Jusqu'ici tout va bien...jusqu'ici tout va bien..., mais l'important c'est pas la chute, c'est l'atterrissage...»